

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 01 décembre 2023, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Daniel TREMEE, Monsieur Alain DEFLISQUE, Nadine FAUCHER,

Absent excusé : Madame Brenda WALTER ayant donné pouvoir à Nadine FAUCHER, Madame Sandrine CHAZOULE, Madame Françoise FOURNIVAL ayant donné pouvoir à François DESCOEUR, Thomas FAGEOLE ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON, Monsieur Sébastien SIMON, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2023

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Alexandra ROUSSEYRE, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire a débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par l'augmentation des loyers des logements communaux à partir du 01/01/2024 selon l'indice de référence de l'INSEE (2^{ème} trimestre 2023) soit une hausse de 1.99%

ADOpte A L'UNANIMITE

- Puis Monsieur le Maire communique à l'assemblée les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme, la modification de règlement pour la création pour les artisans sur la zone urbaine du village du Chambon, ce dernier sera mis à disposition au public pendant un mois, du 10/01/2024 au 10/02/2024 inclus à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public

ADOpte A L'UNANIMITE

- Par délibération du 10 novembre 2023 le Conseil Municipal avait fixé l'accord pour la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat en prenant un modèle de délibération à la suite de l'avis favorable du Comité social territorial en date du 28 novembre 2023, il adopte le montant des primes qui seront versées avec la rémunération de décembre. :

ADOpte A L'UNANIMITE

- Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et en fonction de la proposition de la société Chèques déjeuner, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer des titres restaurant à compter du 1^{er} janvier 2024 aux agents de la commune à hauteur d'un titre par jour travaillé, le montant d'un chèque déjeuné est de 11 € financé par une participation conjointe de la collectivité à hauteur de 60 % et des agents à hauteur de 40 %

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée une demande de subvention pour un voyage à la Bourboule pour un enfant de notre dame des Miracles, ainsi qu'un voyage à Val Thorens pour un enfant du collège du Méridien du 03 au 8 décembre 2023 le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser la somme de 50.00 par élève de la commune d'Anglards de Salers

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation pour l'été 2024 au Château de la Trémolière d'une exposition de l'artiste Delphine Gigoux-Martin en coordination avec la Galerie Claire GASTAUD de Clermont Ferrand, il propose de solliciter une subvention à la Région, la Drac et la Communauté de Communes du Pays de Salers

ADOpte A L'UNANIMITE

- Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique service espace vert à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour seconder l'adjoint technique en place.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et propose l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024 de 25 %

ADOpte A L'UNANIMITE

- Dans le cadre du projet d'accélération des énergies renouvelables et à la demande de l'état, il a été demandé aux collectivités de travailler sur l'élaboration d'un zonage communal pour la planification des énergies, le Conseil Municipal d'Anglards-de-Salers considère ne pas avoir assez de temps pour produire un document d'ici la fin du mois de décembre 2023.

Il s'engage donc à conduire une réflexion en 2024 pour répondre à ce sujet.

En un premier temps il considère d'une manière unanime que seuls les panneaux photovoltaïques en toitures peuvent être acceptés sous condition que l'architecte des

bâtiments de France donne son autorisation sur les périmètres des monuments historiques.

Le Conseil Municipal s'engage lors du prochain bulletin municipal à une concertation avec les administrés, le résultat de cette concertation sera utilisé pour la définition des zones prioritaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- Future édition des nuits radieuses
- Le salon des Maires
- Bons d'achats pour les séniors
- Eclairage public en vue de réduire la consommation, il est prévu de changer la tête de toutes les boules des lampadaires cité du Palin
- Réunir la commission des travaux pour le fonctionnement de l'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30